

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2020

Présents : MM. Michel CUNY, James RAYMOND, Viviane PIVOIN, Pascal TOULISSE, Viviane ZORZOLI, Alain BOYALS, Claudine CONSTANT, Frédéric DAURIAT, Ginette MASSIGNAC, Jacky MICHELET, Karine NICOLAUD, Éric PLATEVOËT, Nathalie PRIORET,
Excusées : Yvelise BLANCHIER, Florence CHABANNE, Pascal LÉGER, Ophélie RIVIÈRE
Secrétaire de séance : Alain BOYALS

Le compte-rendu de la séance du 29 janvier 2020 est approuvé.

Approbation des comptes de gestion 2019 dressés par M. VIAUX, Trésorier

À l'unanimité, les élus approuvent les trois comptes de gestion (budget Commune et budgets annexes assainissement et régie de transport) portant sur l'exercice 2019.

Pour le budget principal, le résultat de l'exercice passé laisse apparaître un déficit en investissement de 153 852,22 €. Lorsqu'on ajoute le résultat de clôture de l'exercice précédent, on obtient le résultat de clôture de l'exercice en cours soit un déficit de 95 865,05 €. En fonctionnement, l'année 2019 présente un résultat positif de 173 924,62 €, soit en cumulé un excédent de 930 765,75 €.

Pour le budget annexe assainissement, en investissement, le résultat de l'exercice laisse apparaître un déficit de 111 385,52 €. Lorsqu'on ajoute le résultat de clôture de l'exercice précédent, on obtient celui de l'exercice en cours soit un excédent de 31 456,40 €. En fonctionnement, l'année 2019 présente un résultat négatif de 3 340,54 €, soit en cumulé un déficit de 3 340,54 €.

Pour le budget annexe de la régie de transport, en investissement, le résultat de l'exercice laisse apparaître un excédent de 4 428,68 €. Lorsqu'on ajoute le résultat de clôture de l'exercice précédent, on obtient celui de l'exercice en cours soit un excédent de 59 588,12 €. En fonctionnement, l'année 2019 présente un déficit de 4 428,68 €, soit en cumulé un déficit de 59 588,12 €.

Approbation des comptes administratifs 2019

Les trois comptes administratifs présentés par M. le Maire correspondant aux trois comptes de gestion dressés par le Trésorier, les élus les approuvent après la sortie de M. CUNY de la salle du Conseil.

Pour le budget principal, M. CUNY expose que les restes à réaliser de l'exercice 2019 sur 2020 du budget principal présentent un solde négatif de 355 478,65 €. Ils sont principalement constitués en dépense par les travaux du secteur des Gavareaux et pour l'acquisition de biens immobiliers, et en recette par diverses subventions restant à percevoir pour la rénovation de la salle des fêtes et pour la rue des Gavareaux. Par ailleurs, l'autofinancement dégagé se réduit légèrement en passant de 181 712,37 € l'an dernier à 173 924,62 € pour cet exercice. Cependant, le résultat de clôture de la section de fonctionnement atteint un niveau inédit dans ce mandat avec 930 765,75 €.

Pour le budget assainissement, après le financement des travaux d'assainissement de la Maladrie, les comptes retrouvent une situation plus sereine avec excédent global de clôture de 28 115,86 €.

La régie de transport présente quant à elle un excédent d'investissement qui annule le déficit de fonctionnement. Cet écart s'explique par le jeu d'écriture des amortissements du bus. Il n'y a pas de restes à réaliser.

M. CUNY remercie les agents en charge du budget et de la comptabilité pour leur implication et le sérieux de leur travail.

Affectation des résultats 2019 sur les exercices 2020

Le Conseil Municipal décide de reprendre au budget primitif 2020 du budget principal les sommes suivantes :

95 865,05 € en investissement à l'article D 001 ;

451 343,70 € en investissement à l'article R 1068 ;

479 422,05 € en résultat reporté de fonctionnement à l'article R 002.

Pour le budget annexe assainissement, il décide de reprendre au budget primitif 2020 les sommes suivantes :

31 456,40 € en excédent d'investissement reporté à l'article R 001 ;

3 340,54 € en section d'exploitation à l'article D 002.

Pour le budget annexe régie de transport, les élus reprennent au budget primitif 2020 les sommes suivantes :

59 582,12 € en excédent d'investissement reporté à l'article R 001 ;

59 582,12 € en résultat reporté de fonctionnement à l'article D 002.

SDEG – Convention pour l'effacement des réseaux pour le secteur des Gavareaux

Suite à l'avis du Tribunal Administratif de Poitiers, il s'avère que c'est bien à la commune de délibérer concernant la convention à conclure avec le SDEG pour l'effacement des communications électroniques (déjà réalisé) dans le secteur des Gavareaux. Le coût restant à charge de la collectivité s'élève à 24 478,38 €. Le Maire est autorisé à signer la convention.

Avis sur le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

La communauté de communes (CDC) La Rochefoucauld-Porte-du-Périgord a délibéré le 17/02/2020 pour arrêter le projet de PLUi pour le périmètre de l'ex-Bandiat-Tardoire. Les communes ont maintenant 3 mois pour émettre un avis sur ce projet.

Viviane PIVOIN, Adjointe à l'urbanisme, qui a suivi l'élaboration du PLUi avec M. CUNY depuis le départ en 2015 présente un diaporama explicitant les différentes étapes et les objectifs annoncés du PLUi, les enjeux étudiés au cours de la réflexion (logements vacants, consommation des terres agricoles, densification des zones déjà urbanisées, polarité autour de La Rochefoucauld, ...) et les enjeux plus spécifiques au territoire riviérois.

Après une longue discussion sur tous les éléments, M. CUNY demande aux élus de se prononcer sur le principe d'un avis rendu lors de la même séance ou de laisser cette décision pour la prochaine équipe à charge pour elle de se plonger dans ce dossier au plus vite. A l'unanimité des présents, il est décidé d'acter un avis dès cette séance sachant que le prochain conseil municipal pourra le compléter lors de l'enquête publique.

Le document est constitué du rapport de présentation (diagnostic et enjeux – 700 pages), du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), des règlements graphiques (plans de zonage) et écrit, des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), et plusieurs annexes (diagnostics agricole et forestier, analyse des logements vacants, servitudes publiques, ...)

Des extraits du rapport de présentation sont évoqués car ils mettent en cause des zonages défendus tout au long de l'élaboration du PLUi (avis de services de l'État ou de la Chambre d'Agriculture).

Les élus, à l'unanimité des présents, émettent un avis favorable au projet arrêté de PLUi pour le périmètre de l'ex-Bandiat Tardoire tout en précisant l'importance pour le bassin d'emplois de la

communauté de la zone 1AUX prévue sous le retail parc, en défendant la zone 1AU du Champ des Pommiers. Un tableau annexé à la délibération précise également les points pour lesquels les élus demandent une modification du projet (déplacement d'un EVP, adapter un zonage Neol à proximité d'Agris, ajouter un emplacement réservé sur la zone 1AUX pour créer un accès, diminuer l'objectif de densité (passer de 8 à 7 logement à l'hectare) sur l'OAP du Champ de Vidaud, ne prendre en compte que les logements vacants qui le sont structurellement, soit 16 sur les 60 annoncés) ou une amélioration des documents (intégrer un tableau des surfaces, mieux différencier visuellement des zonages)

Questions diverses

Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal est informé que dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire a décidé de ne pas préempter un bien bâti situé rue de la Terre de Lavaud.

Élections municipales

Les permanences des 2 bureaux de vote sont organisées.

Mot de M. CUNY

M. CUNY fait part, pour son dernier conseil municipal, de son plaisir d'avoir travaillé en confiance, dans la transparence et la discussion avec l'équipe sortante. Il lance un mot d'encouragement à la future équipe dont plusieurs membres sont présents dans l'assistance et leur souhaite un bon mandat. M. CUNY est applaudi par toutes les personnes présentes.